REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1206

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2010 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur :** Monsieur Plazzi

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

*Présents :* MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

*Absents excusés :* Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

*Absents non excusés :* Mme Palleja.

***Séance publique du 11 janvier 2010***

***Délibération n° 2010-1206***

| | |
|---|---|
| commission principale : | finances, institutions et ressources |
| objet : | **Opérations globalisées 2010 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme** |
| service : | Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments (DLB) est positionnée depuis 2007 comme le référent achat dans les domaines de sa compétence ainsi que le référent technique du foncier et de l'immobilier pour une gestion économique et environnementale du patrimoine bâti.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport qui centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, véhicules légers et leurs aménagements ainsi que des prestations de construction et d'aménagement et autres travaux à réaliser dans les bâtiments et espaces affectés à l'ensemble des services communautaires ainsi que pour les aires d'accueil des gens du voyage et le patrimoine donné en délégation de service public.

*I - Aire d'accueil des gens du voyage : travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire*
*Opération globalisée 2010 n° 1697 : 200 000 €*

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Depuis cette prise de compétence, 11 aires d'accueil sont désormais gérées par la Communauté urbaine représentant 13 communes et 224 places. Le taux de remplissage de ces aires avoisine 100 %.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien des travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipement transférés par les communes ou des biens réalisés par la Communauté urbaine, répondant à une politique de gestion visant :

- la conservation dynamique et continue du patrimoine afin de prévenir les dégradations ou les usures prématurées des biens,

- le renforcement si besoin de la sécurité d'utilisation des biens de l'aire pour les usagers,

- l'amélioration des biens et équipements des aires d'accueil pour mieux répondre aux besoins des usagers,

- la réalisation d'un jalonnement et une signalétique d'information sur les aires d'accueil.

La programmation des travaux est effectuée suivant des priorités établies chaque année en fonction des axes suivants : la sécurité des personnes, l'amélioration et la continuité du service offert aux usagers, le maintien et la préservation de l'état du patrimoine communautaire, les travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et le respect de l'environnement. Cependant, des ajustements peuvent avoir lieu en cours d'année en fonction des urgences détectées.

*II - Programme de travaux hôtel de Communauté*
*Opération globalisée 2010 n° 1679 : 300 000 €*

Les interventions pour 2009 ont concernés principalement l'acquisition ou le renouvellement de matériels techniques, la rénovation des évacuations, des travaux de mise en sécurité suite à travaux d'inspection, le renforcement de la signalétique, les travaux de chauffage de l'accueil.

| | |
|---|---|
| Pour 2010, il est proposé le programme d'intervention suivant : | 300 000 € |
| - rénovation salle de réunions | 50 000 € |
| - équipement matériel vidéo et sonorisation des salles de réunions | 50 000 € |
| - restructuration de bureaux, travaux sur plateaux | 70 000 € |
| - travaux urgents non programmés | 40 000 € |
| - rénovation et acquisition de matériel technique | 40 000 € |
| - travaux de sécurité/mission inspection | 50 000 € |

*III - Programme de travaux Centre d'échanges de Lyon Perrache*
*Opération globalisée 2010 n° 1685 : 350 000 €*

Ce programme reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans ce bâtiment construit dans les années 1975 et qui fait l'objet, d'une part, de travaux de requalification engagés dans le cadre du plan de relance et, d'autre part, de travaux de grosse maintenance des installations thermiques.

Pour 2010, il est envisagé de remplacer des équipements techniques dont le coût de maintenance annuel augmente régulièrement compte tenu de leur vétusté et pouvant tomber en panne à tout moment. Leur non remplacement mettra en péril soit le fonctionnement du chauffage et/ou de la climatisation soit la sécurité du public. Il est proposé également de rénover des espaces détériorés par l'usage quotidien ou dégradé volontairement par les usagers et le remplacement de matériels au service du public :

| | |
|---|---|
| - remplacement de la pompe à chaleur de la halte garderie | 55 000 € |
| - remplacement du système de détection de $CO^2$ des parkings | 70 000 € |
| - réfection des enrobés en gare routière galerie D | 70 000 € |
| - création d'un local technique pour système de vidéo protection | 60 000 € |
| - mise en place de carrelage mural dans les cages d'escaliers | 60 000 € |
| - réfection de la panoplie circuit variable chauffage mail | 25 000 € |
| - remplacement des horloges du bâtiment | 10 000 € |
| total | 350 000 € |

*IV - Programme de travaux autres bâtiments et espaces communautaires*
*Opération globalisée 2010 n° 1691 : 1 660 000 €*
*dont 250 000 € pour le budget annexe de l'assainissement*

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (construction et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments communautaires, toutes directions confondues autres que le Centre d'échanges de Lyon Perrache et l'hôtel de Communauté traités par ailleurs.

Ces acquisitions et travaux sont rendus nécessaires principalement par des obligations de repositionnement (liés à l'urbanisme des quartiers), l'amélioration des conditions de travail, des évolutions dans l'organisation du travail et la mécanisation des tâches.

Le programme présenté recense l'ensemble des besoins connus à ce jour des directions pour la période 2010-2011, les priorités seront faites conjointement par la DLB et par la direction bénéficiaire.

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de service (projet de service, réorganisation/mécanisation du travail, etc.), des opportunités dans le domaine du foncier et enfin du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que le programme pourra subir en cours d'année des modifications. De même, il est prévu une enveloppe pour travaux urgents non programmés.

Ce programme concerne principalement :

- des acquisitions pour les subdivisions de la direction de la propreté (NET 1 à Lyon 9°, NET 2 à Lyon 3°, NET 6 à Solaize, etc.),
- divers réaménagements de locaux (réfections de bureaux, de dépôts, création de sanitaires et de vestiaires, etc.),
- des travaux d'améliorations des déchèteries (pose de clôtures, de barrières automatiques, de garde-corps, etc.),
- des remplacements et des mises aux normes d'équipements techniques (remplacement des aérateurs des lacs du parc technologique à Saint Priest, etc.).

*V - Equipements en délégation de service public*
*Opération globalisée 2010 n° 1673 : 460 000 € en charge nette*
*Dépenses : 640 134 € - Recettes : 180 267 €*

En 2009, l'ouverture de l'hôpital mères-enfants sur la commune de Bron a eu un fort impact sur les demandes d'inhumation du cimetière communautaire de Bron, il a donc fallu proposer rapidement une réponse en aménageant des terrains généraux pour l'inhumation des fœtus. Par ailleurs, une étude est menée par la DLB sur l'offre de service en matière d'inhumation sur le territoire de la Communauté urbaine ainsi que sur l'offre en matière de crématorium.

Programmation 2010 :

- cimetières communautaires de Bron :

Dépenses : 349 164 € - Recettes : 98 328 €

Pour mémoire, il est rappelé que la Communauté urbaine a confié à la société SAUR, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires.

Pour l'ensemble de ces travaux, la Communauté urbaine transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

- cité Centre des Congrès

Dépenses : 232 776 € - Recettes : 65 552 €

La Communauté urbaine a confié à la société GL Events la gestion et l'exploitation du centre des congrès situé au sein de la cité internationale. Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la Communauté urbaine assure les travaux d'investissement incombant au délégant. En 2010, divers travaux d'amélioration sont prévus (mises aux normes, travaux de rénovation, etc.).

- Parc de stationnement :

Dépenses : 58 194 € - Recettes : 16 388 €

Les dépenses envisagées concernent des diagnostics techniques des parkings propriétés de la Communauté urbaine.

Les travaux pour cette opération compte tenu des opérations liées à la TVA se répartissent comme suit :

| Libellé | Montant cimetières | Montant Cité Centre des Congrès | Parcs de stationnement | Total |
|---|---|---|---|---|
| dépenses réelles + mouvement d'ordre TVA | 349 164 € | 232 776 € | 50 000 € | 640 134 € |
| recettes réelles + mouvement d'ordre TVA | 98 328 € | 65 552 € | 16 388 € | 180 268 € |
| charge nette | 250 836 € | 167 224 € | 41 806 € | 460 000 € |

*VI - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services*
*Opération globalisée 2010 n° 1661 : 530 000 €*
*dont 50 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement*

a) - Centre technique de maintenance, acquisitions de matériels : 80 000 €

Dans le cadre de ses interventions, le centre technique de maintenance doit procéder en 2010 :

- à l'acquisition d'une poinçonneuse pour l'atelier serrurerie, au renouvellement de divers matériels et outillages d'ateliers. Le besoin est plus important du fait du renforcement des interventions en régie,

- à l'acquisition de mobilier et matériel industriels suite à la mission d'inspection conduite par le centre de gestion du Rhône,

- à l'acquisition de matériels électroménagers et fontaines au titre du premier équipement dans les aménagements de locaux pour les services communautaires ou du renouvellement de matériels usagers,

- à l'acquisition de mobilier urbain (pieds de banc préfabriqués en béton armé) à installer notamment pour la direction de la voirie.

b) - Mobiliers, matériels audio-vidéo et matériels de bureau : 450 000 €

Le programme d'acquisitions reprend les demandes des services communautaires (à l'exclusion des acquisitions entrant dans le cadre d'opération individualisée d'aménagement). Ce programme prend en compte une rationalisation des espaces de travail (bureaux et périphériques) qui permet de mettre en adéquation les ratios mètre carré par agent à la Communauté urbaine sur les principaux bâtiments tertiaires.

Compte tenu du cadrage financier des opérations globalisées, les directions devront priorisées leurs demandes. Ce programme concerne :

- le renouvellement de mobiliers devenus obsolètes,
- le programme annuel d'achats de mobiliers et matériels pour répondre aux besoins des directions liés à des réorganisations ou à des projets de service,
- des acquisitions de matériels de bureau et audio-vidéo notamment en renouvellement de matériels.

En 2010, il a été décidé d'intégrer dans cette opération globalisée, une enveloppe relative à l'acquisition de matériels spécifiques pour les services communautaires (à l'exception des matériels spécifiques et mobiliers ergonomiques demandés par prescriptions médicales qui seront pris en charge par la DRH), qui ne sauraient faire l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme vu la faiblesse des montants ou le caractère ponctuel des achats (ex : matériel médical, tensiomètre, spiromètre). Les services concernés assurent l'achat de ces matériels et le processus ordonnancement lié.

*VII - Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs*
*Opération globalisée 2010 n° 1667 : 1 600 000 €*
*dont 300 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement*

Le plan de renouvellement des véhicules légers doit répondre à la volonté de la Communauté urbaine d'optimiser la gestion des véhicules légers sur divers axes : économie d'échelle, niveau de service rendu, réductions des coûts, optimisation de la politique d'achat, économie d'énergie, impact en terme d'empreinte écologique.

Depuis le regroupement des garages VL des directions de la propreté et de la voirie sous la compétence de la DLB en 2006 puis de la direction de l'eau en 2009 (les véhicules légers affectés à la direction de l'eau continuent d'être clairement identifiés afin de bénéficier de l'assujettissement à la TVA et de permettre leur amortissement sur le budget annexe), les actions suivantes sont menées :

- rajeunir le parc. L'âge moyen en 2005 était de 6 ans et 2 mois, en 2009, il est de 5 ans et 3 mois. Des véhicules plus jeunes nécessitent des coûts d'entretien moins importants,

- conduire une politique d'achat en offrant une gamme de véhicule et d'aménagement adaptée : véhicules légers à faible impact environnemental de type C1/Clio assorti d'une veille technologique afin de proposer des solutions à court et moyen terme, des aménagements d'équipement industriel qui pourront être installés sur de nouveaux véhicules lors des renouvellements.

L'enveloppe proposée au titre de cette opération globalisée pour le budget principal va permettre en 2010 d'assurer, d'une part, le renouvellement du parc à nombre de véhicules constant et d'intégrer, d'autre part, la demande d'accroissement de parc de la direction de la propreté suite à une augmentation des surfaces de nettoiement (+ 52,50 hectares concernant à la fois les quartiers de la Confluence, du Carré de Soie, les ZAC de la Buire, Maisons Neuves, les quartiers liés à la rénovation urbaine de Lyon-Duchère, de Vaulx en Velin, etc.) :

1 300 000 € TTC

- Renouvellement des véhicules légers à perimètre constant :

. 44 véhicules légers de type berline pour le pool fédéral de prêt : 484 000 € TTC

. 6 fourgons type BIN pour la direction de la propreté : 240 000 € TTC

. le renouvellement de berlines et fourgons autres que ceux évoqués précédemment : 331 000 € TTC

- Nouveaux besoins de la direction de la propreté :

. acquisition de 2 véhicules électriques quadricycle de type Goupil, acquisition et aménagement de fourgon type BIN (4) et type châssis benne (1) 245 000 € TTC

Pour la direction de l'eau, le programme 2010 concerne (budget annexe de l'assainissement) : 300 000 € HT

- le remplacement de 6 véhicules légers du pool fédéral 66 000 € HT

- le renouvellement de 11 fourgonnettes (ou véhicules 2 places) 110 000 € HT

- le renouvellement et l'aménagement de 3 fourgons 124 000 € HT

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine bâtis et non bâtis communautaire.

**2° - Décide :**

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale B2 "Promouvoir une politique du logement équilibré" sur l'opération globalisée n° 1697 "Travaux de maintenance des aires d'accueil des gens du voyage" pour un montant total en dépenses de 200 000 € à la charge du budget principal sur l'exercice 2010,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 "Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement" sur l'opération n° 1685 "Travaux de maintenance du Centre d'échange de Lyon Perrache" pour un montant total en dépenses de 350 000 € à la charge du budget principal sur l'exercice 2010,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 "Assurer le bon fonctionnement des services" :

- sur l'opération globalisée n° 1673 "Equipements en délégation de service public" pour un montant total de 640 134 € en dépenses et 180 134 € en recettes à la charge du budget principal sur l'exercice 2010,

- sur l'opération globalisée n° 1661 "Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services" pour un montant global de 530 000 € en dépenses à la charge du budget principal et à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

. au budget principal : 480 000 € TTC en dépenses,
. au budget annexe de l'assainissement : 50 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2010,

- sur l'opération globalisée n° 1667 "Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs" pour montant global de 1 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal et à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

. au budget principal : 1 300 000 € TTC en dépenses,
. au budget annexe de l'assainissement : 300 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2010,

- sur l'opération globalisée n° 1679 "Travaux de maintenance de l'hôtel de Communauté" pour un montant total de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'exercice 2010,

- sur l'opération globalisée n° 1691 "Travaux autres bâtiments et espaces communautaires" pour montant global de 1 660 000 € en dépenses à la charge du budget principal et à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

. au budget principal : 1 410 000 € TTC en dépenses,
. au budget annexe de l'assainissement : 250 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**